

FORMATION EN ALTERNANCE & NUMÉRIQUE PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

***Pasc@line** (www.assopascaline.fr) qui associe les établissements d'enseignement supérieurs et les entreprises du Numérique, a pour objet de développer l'attractivité des formations et des métiers du numérique auprès des jeunes générations.*

***La commission Partenariat de Pasc@line** est chargée de mettre en place les actions et outils visant à valoriser les réflexions et propositions sur l'apprentissage et les modèles de formation en alternance dans l'enseignement supérieur.*

L'école, la formation et l'apprentissage du XXI^e siècle sont en perpétuelle réinvention au cœur d'une société qui évolue et mue rapidement, notamment sous l'effet du développement du numérique. Dans ce contexte, il est important que leurs acteurs s'approprient plus encore les principes d'ouverture et de coopération qui régissent la société digitale : interaction accrue avec les collectivités, le tissu économique local, les associations éducatives, les parents... Les transformations numériques conduisent en effet à une évolution quasi permanente des compétences et des métiers, manuels ou intellectuels, de l'enseignant comme de l'élève. Tous devront donc développer des capacités d'apprentissage, d'adaptation, de création, d'inventivité en réactivité et ce, sereinement tout au long de la vie. Le défi est de taille, la nécessité d'agir, une urgence.

Ce constat est particulièrement vrai pour l'Alternance, qu'il convient de généraliser et développer pré- et post bac, jusqu'au bac+5. **Développer l'alternance ne doit pas être considéré comme un effet de mode mais une opportunité pour renouveler la pédagogie, favoriser l'insertion professionnelle, l'employabilité, l'indépendance et l'autonomie des élèves.** L'alternance est une **source de diversification et de richesse du recrutement** pour notre secteur, en ce qu'elle facilite à des jeunes, souvent éloignés culturellement et socialement de nos métiers, **l'accès à un secteur dynamique, à un statut confortable** (94% de CDI*) et des rémunérations attractives (près de 50 K€ de rémunération brute moyenne*). Ce point est particulièrement vrai dans le cas des contrats d'apprentissage.

L'association Pasc@line a pour mission de promouvoir les formations du numérique. Or la voie de l'Alternance en est certainement un vecteur remarquable. Si nous avons pu saluer à maintes reprises le fait que l'Alternance soit une priorité politique fortement réaffirmée, **nous appelons désormais de nos vœux le passage à une mise en œuvre concrète.** Nous souhaitons que les actions menées par les politiques et pouvoirs publics dépassent les expérimentations, demandes de rapports et consultations et **s'affirment plus largement sur tout le territoire.** L'impulsion publique, notamment au niveau des Régions - au regard de la manière dont est organisé le système éducatif - est déterminante à la création d'un appel d'air pour soutenir l'Alternance. Cette politique représenterait par ailleurs une opportunité pour les entreprises de l'écosystème numérique français, dont **le premier défi est le recrutement.** Elle doit donc aussi être envisagée dans la perspective d'une politique globale de soutien à des champions nationaux. Nous regrettons ainsi que **le numérique ne soit pas défini comme une priorité dans le financement et la promotion de l'Alternance,** alors même que notre secteur recrute et de façon massive (près de 54 000 recrutements prévus en 2017*). L'Alternance ne peut et ne doit pas se cantonner à l'apprentissage pré-bac et aux métiers manuels de l'artisanat. Concentrer les moyens publics vers les filières à bas niveaux de qualification perpétue l'image peu valorisante de l'apprentissage et prive de nouveaux publics - parmi eux, les femmes - comme les entreprises concernées, de ses conséquences bénéfiques (intégration dans l'emploi). Face à ce constat, il semble indispensable que **les entreprises du secteur,** par le biais de leur branche et organisations professionnelles, soient **au cœur du dispositif et du processus de décision.** Elles seules sont légitimes pour définir leurs besoins et mobiliser leurs ressources adaptées, notamment financières.

NUMÉRIQUE ET ALTERNANCE, UNE SITUATION CONTRASTÉE¹

Force est de constater que **notre secteur est plutôt en retard** dans le domaine de l'alternance. Niveau de qualification des jeunes recherchés par les recruteurs, en priorité des bac+5, et business model des ESN ont certainement été des freins à son développement.

Pour autant, le secteur est **loin d'être fermé à ces modalités de formation**. Toutes les entreprises disposant d'un service informatique restent ouvertes à l'alternance. Ainsi, des progrès notables ont été réalisés et **l'alternance s'est considérablement accrue ces dernières années notamment dans les domaines de spécialisation très demandés**, comme le développement Java, le Cloud, la cybersécurité ou le Big Data. Des BTS (brevet de technicien supérieur) et DUT (diplôme universitaire de technologie) informatique ont également été créés, pour exercer des fonctions dans les domaines de la maintenance, de l'après-vente, de l'exploitation des réseaux, des tests ou encore du help-desk.

Environ 9000 personnes suivent aujourd'hui une formation en alternance dans ce secteur qui recrute près de 54 000 personnes par an*. Demain, ils seront sans doute encore plus nombreux pour **pallier la pénurie de compétences** dans certains domaines clés. L'enjeu pour notre secteur est bien sûr de permettre, par le biais de ces modalités, à des populations éloignées de nous pour des raisons culturelles, économiques (...) de nous rejoindre. Nous pensons notamment aux femmes, qui désertent malheureusement et de façon chronique nos métiers. **L'Alternance représente en effet une source de diversité et de mixité.**

NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS

- **En matière de communication**, rappeler et valoriser les bienfaits et la noblesse de l'Alternance. Force est de constater que les jeunes (et leurs parents) ne sont pas toujours convaincus par les dispositifs. Souligner le fait qu'ils peuvent **accéder à des emplois stables et des carrières** dans des **secteurs attractifs** par ce biais permettrait certainement de contrebalancer les représentations négatives.

- **Perpétuer la distinction entre les deux contrats**, le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, qui n'ont pas la même vocation, les mêmes publics et par conséquent le même intérêt pour notre secteur et nos entreprises. Rappelons ici que le contrat d'apprentissage fait partie intégrante de la formation initiale contrairement au contrat de professionnalisation. **Cette logique a été dévoyée par l'ensemble des acteurs, écoles et entreprises, du fait des contraintes et incertitudes** planant sur ces dispositifs. Pour se conformer à l'esprit initial, des améliorations doivent être apportées :
 - **Coordonner et harmoniser** les deux systèmes
 - **Simplifier les procédures** des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation, l'ensemble étant bien lourd et chronophage (dématérialisation)
 - **Simplifier les modalités d'affectation de la taxe d'apprentissage**
 - **Assurer, pérenniser et stabiliser les financements**, notamment pour le contrat d'apprentissage.

=> À cet égard, si une **péréquation et une solidarité sont nécessaires** entre les différents secteurs de l'économie, les entreprises du numérique estiment que cela doit être **de façon mesurée et en toute transparence**. Elles souhaitent avoir plus de contrôle et de possibilité de suivi sur les bénéficiaires des fonds qu'elles versent, et que **les formations au numérique en bénéficient en priorité et davantage**.

¹ http://www.letudiant.fr/alternance/alternance-et-apprentissage/les-secteurs-qui-recrutent-18173/informatique_2-14942.html

*Chiffres cités dans ce document : Syntec Numérique – Conférence semestrielle (mars 2017)

- **Adapter l'enseignement**, être ouvert aux pédagogies innovantes et/ou alternatives voire sortir du cadre normatif pour certains diplômes. Cela permettrait d'éviter des erreurs d'orientation et d'attirer de nouveaux profils.
 - **Développer des ponts entre le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation** après la formation initiale. Favoriser l'idée d'un parcours
 - **Assouplir les obligations de présence physique** des étudiants apprentis (niveau bac+4/Bac+5) en cours. Alors que l'Alternance doit promouvoir l'autonomie et que les outils numériques permettent l'enseignement à distance, de telles contraintes nous paraissent peu opportunes
 - **Assouplir les obligations dans les écoles d'ingénieurs d'un apprentissage en 3 ans**, plus intéressant pour les étudiants et les entreprises en années 4 et 5
 - **Favoriser/Permettre davantage d'expérimentations** dans un cadre dérogatoire.

- **Concernant les candidats :**
 - **Supprimer les limites d'âges** pour les contrats d'apprentissage
 - **Supprimer les limitations d'accès** aux formations **aux étudiants étrangers** et faciliter la recherche et l'accès au contrat d'apprentissage à distance en lien avec le consulat et/ou l'Ambassade de France. Nos adhérents ont pu constater les difficultés rencontrées par ceux-ci pour obtenir un accès aux contrats d'apprentissage, du fait de l'action négative des préfetures. Notre association s'élève contre ces pratiques administratives qui vont à l'encontre des besoins de notre secteur et de notre économie, mais aussi des valeurs d'ouverture que nous portons intrinsèquement.

- **Concernant la contractualisation :**
 - **Fin des prud'hommes** en cas de rupture du contrat
 - En corollaire, **mise en place d'un système de « rattrapage »** pour le jeune sorti prématurément de l'apprentissage afin de lui permettre de rebondir.

- **Concernant les rythmes :** Nos entreprises rappellent qu'en matière d'organisation, elles apprécient **la régularité et la stabilité**. Ainsi, dans la mesure du possible, elles invitent les établissements de formation à privilégier des rythmes et des calendriers identiques d'une année sur l'autre concernant la présence des alternants en leur sein.

NOS ENGAGEMENTS

- **Faire un état des lieux du contrat de professionnalisation et de l'apprentissage** dans le numérique et communiquer de manière offensive sur la responsabilité de la branche, en partenariat avec les acteurs du système : Cigref, Cinov IT, Syntec Numérique et le Fafiec. Valoriser ce qui est fait dans la branche
- **Sensibiliser les Régions et les Services Académiques** d'Inspection d'Apprentissage (SAIA) sur nos thématiques et notre secteur
- **Mobiliser nos entreprises :**
 - afin qu'elles **s'engagent davantage à recruter en alternance**, notamment les premières années des bac+2 et bac+3, et non seulement les Bac+5, qui souffrent particulièrement dans leur recherche de contrat
 - afin que **les personnes en charge des Ressources humaines** (service dédié ou autre intervenant) **s'investissent** dans le processus d'admission aux formations et soient **mieux formées aux subtilités des deux contrats**
 - afin qu'elles **créent du lien et des possibilités d'échanges** entre les RH, les managers opérationnels et le tuteur de l'alternant.

La prochaine publication de la commission *Partenariat* de Pasc@line concernera le Bachelor – sortie : octobre 2017

À lire également, la note Compétences & Blockchain - mars 2017 : <https://goo.gl/kLaa5e>

Pour toute information : Association Pasc@line
www.assopascaline.fr - remi.ferrand@assopascaline.fr